

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE  
VIENNE

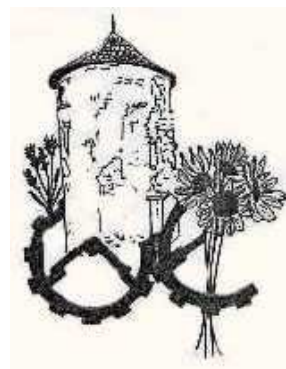
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

[mairie-lemottier@wanadoo.fr](mailto:mairie-lemottier@wanadoo.fr)

[www.lemottier.fr](http://www.lemottier.fr)

# COMMUNE DE LE MOTTIER



## Réunion du Conseil Municipal du 10 Septembre 2014

**Présents :** MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, MOYROUD Nicolas, GENEVEY Jean-Noël, ALBERT Etienne, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique, CATINOT Anne-Lise, GINET Véronique, DELEGUE Sandrine.

**Excusés :** MM. SABADEL Jean-Marc, PRUDHOMME Julien.

**Secrétaire de séance :** BUTTIN Véronique.

### Point trésorerie :

Trésorerie : 261.458 € dispo. au 10 Septembre 2014.

### Chantier groupe scolaire :

- Chantier achevé après reprise de quelques imperfections.
- Le système de chauffage (pompe à chaleur) est seulement testé. Il sera réellement mis en marche dès que la température baissera.
- Les Etablissements CHARVET poseront les candélabres dès leur réception.
- Les espaces verts (plantations) seront achevés cet automne.

### Déménagement : remerciements.

L'ensemble des bénévoles ayant aidé les élus est invité le vendredi 19 septembre autour d'un buffet.

### Rentrée des classes :

Nous accueillons 3 nouvelles enseignantes :

- *Maternelle* : Elodie BLASSELLE, 25 élèves
- *CP / CE1* : Jennifer RUEL, 22 élèves, Directrice
- *CE2 / CM1 / CM2* : Isabelle ROBERT, 26 élèves.

Mise en place des T.A.P. (rythmes scolaires).

Fréquentation : Lundi : 19 élèves  
Mardi : 23 élèves  
Jeudi : 24 élèves.

### Délibération :

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, afin d'assurer la continuité de la prestation de conseil budgétaire et financier, Monsieur le Maire propose de délibérer (arrêté du 16/12/1983) : la commune de Le Mottier renouvelle sa demande de conseil en matière budgétaire et financière auprès du comptable public, l'indemnité afférente sera attribuée. Le Conseil Municipal unanime accepte ce renouvellement.

.../...

### **Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté :**

Le nombre actuel de délégués communautaires est de 71 (accord unanime des communes). Suite à l'invalidation des élections de la commune de Bossieu, l'accord devient caduque, Monsieur le Préfet demande la réduction légale de 71 à 62 délégués.

### **Pouvoir de police du maire (Code Général des Collectivités Territoriales) :**

L'article L 5211-9-2 du CGCT prévoit un transfert automatique et de plein droit de cinq pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI :

- Assainissement.
- Collecte des ordures ménagères.
- Réalisation des aires d'accueil des gens du voyage.
- Police de la circulation et du stationnement.
- Délivrance des autorisations de taxi.

Le conseil municipal prend acte de ce transfert.

Préparation du transfert de compétence « petite enfance ».

Notre halte-garderie est concernée. Un cabinet étudie l'ensemble des paramètres visant au chiffrage précis du transfert des charges prévu courant 2015.

### **Locaux libérés par le transfert de l'école :**

Une commission spécifique sera créée pour proposer plusieurs possibilités.